



Mably,

le 13 juin 2023

**Objet : développement d'un dispositif accueil collectif de mineurs organisé par le Centre Social de Mably**

Madame, Monsieur, chers parents,

Vous êtes parents d'enfants scolarisés à l'école des Tuileries ou à l'école maternelle Jacques Prévert, vos enfants fréquentent parfois ou régulièrement le restaurant scolaire, et sont accueillis par les équipes municipales sur le temps du midi.

Pour nous, équipe municipale, ce temps, comme les temps du matin et du soir, est essentiel dans la journée de l'enfant et nécessite une prise en charge de qualité.

Dans le cadre de notre projet éducatif de territoire (PEDT), une expérimentation a été menée sur l'école élémentaire Jacques Prévert depuis le mois de novembre 2021, puis pérennisée depuis.

Cette expérience a été évaluée de manière positive par l'ensemble des partenaires. Elle a également permis des ajustements, des améliorations par rapport au projet initial. Aussi, nous souhaitons développer cette nouvelle organisation sur d'autres sites.

Ce sera le cas pour la rentrée de septembre 2023 en direction des enfants scolarisés à l'école des Tuileries et à l'école maternelle Jacques Prévert avec une déclaration des temps méridiens en accueil de loisirs.

Cette déclaration offre des garanties portant sur :

- Le respect du rythme de chaque enfant, lui laissant la possibilité de disposer de temps calmes et libres, mais aussi de s'inscrire sur des activités artistiques, sportives, de jeux.
- Le taux d'encadrement des enfants et la formation des adultes ;
- La qualité des animations des temps avant et après le repas ;

Cette action est co-portée avec le Centre social de Mably, partenaire privilégié de la commune en matière de politique d'accompagnement des familles et de loisirs de l'enfant.

Cette action vise, sur le temps du midi à :

- Continuer à proposer des repas appréciés des enfants en travaillant sur la convivialité, l'éducation au goût, les repas thématiques et le développement de l'autonomie et du bien-être ;
- Favoriser la socialisation des enfants à travers ce temps collectif et éducatif
- Développer un espace de jeux, d'autonomie, et de bien-être avec des activités proposées à vos enfants

Comment ? A travers un projet, des réflexions partagées, des équipes formées, encadrées et en nombre suffisant.

Quand ? La commune propose dès la rentrée de septembre, une organisation différente du temps de midi de vos enfants autour de repas dont le coût restera inchangé. Cette organisation deviendra un accueil de loisirs sans hébergement organisé par le Centre Social de Mably.

Sur le temps de midi à la maternelle Prévert et à l'école des Tuileries, les équipes seront composées de :

- Une directrice pour l'ensemble des sites et un nouvel encadrant provenant du Centre Social sur chaque école
- L'équipe actuelle d'agents municipaux sur chaque école

Le nombre d'adultes présents sera donc augmenté et répondra aux exigences de qualification définies par le Code de l'action sociale et des familles.

L'investissement de la commune sur ce temps éducatif est significatif mais se traduit par un nécessaire coût.

Les élus de la commune ont fait le choix de minimiser ce coût pour les familles.

**Le coût du repas restera inchangé.**

Néanmoins concernant la prise en charge des enfants, une adhésion famille au Centre Social de Mably et une cotisation forfaitaire par enfants les plus symboliques possibles aux temps d'accueil (obligatoire pour une déclaration auprès de la CAF) seront demandées (voir tableau joint).

Enfin, dès les semaines à venir, nous vous communiquerons, en lien avec les directrices et les enseignants des écoles, les modalités d'inscriptions indispensables à l'accueil de votre enfant sur le temps compris entre 11h30 et 13h20.

Certaine que cette rentrée du 4 septembre 2023, à l'école des Tuileries et à l'école maternelle Jacques Prévert, soit un nouveau pas réalisé pour la prise en compte du bien-être de votre enfant, et une plus-value éducative pour toutes et tous, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Ambre VIGOGNE,  
Adjointe à l'Education  
et à la Restauration scolaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Ambre Vigogne', written in a cursive style.

## INSCRIPTIONS TEMPS PÉRISCOLAIRES



### GARDERIES (MATIN, MIDI ET SOIR) ÉTUDES SURVEILLÉES

Inscriptions du 18 juillet au 23 août 2023

### En ligne, via le portail Famille

Pour les familles disposant déjà d'un compte :

- Rendez-vous sur le portail famille, accessible depuis le site : [ville-mably.fr](http://ville-mably.fr)



Pour les familles n'ayant pas de compte :

- Rendez-vous sur le portail famille, accessible depuis le site : [ville-mably.fr](http://ville-mably.fr)
- Téléchargez le formulaire dans l'onglet «Documents»
- Le compléter et l'envoyer par mail à : [serviceaffairescolaires@ville-mably.fr](mailto:serviceaffairescolaires@ville-mably.fr) ou par courrier à : Mairie de Mably, 5 rue du parc - 42300 Mably accompagné des pièces justificatives

### ou en mairie

Uniquement sur rendez-vous,  
auprès du service Affaires Scolaires :

**04 77 44 21 90**

- le lundi : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30
- le mardi : de 8h45 à 12h
- le jeudi : de 13h30 à 16h30

### PIÈCES A FOURNIR .....

- **Pour les garderies :**
  - Attestation de travail (-3 mois) du ou des responsable(s) de l'enfant.
- **En cas de séparation ou de divorce :**
  - Jugement mentionnant les conditions de garde.



# Rentrée scolaire 2023-2024

Écoles maternelles et élémentaires  
Jacques Prévert et des Tuileries

## CENTRE SOCIAL DE MABLY

- 04 77 72 97 44
- Avenue de Noyon - Mably



## RESTAURANT SCOLAIRE ET TEMPS MÉRIDIEEN

Le Centre Social de Mably est organisateur du temps méridien pour les écoles maternelles et élémentaires Jacques Prévert et des Tuileries.

**Les inscriptions se feront obligatoirement auprès du Centre Social.**

Un guichet unique est mis en place afin de faciliter vos démarches, lors de 4 permanences :

### Au Centre Social :

- Jeudi 20 juillet de 9h à 12h et de 13h15 à 18h
- Mardi 29 août de 8h45 à 12h

### En mairie :

- Lundi 21 août de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30
- Lundi 28 août de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30

Une adhésion famille au Centre Social de Mably et une cotisation forfaitaire par enfants les plus symboliques possibles aux temps d'accueil (obligatoire pour une déclaration auprès de la CAF) seront demandées (voir tableau joint).

*Pour plus d'informations, reportez-vous à la « Foire aux questions » jointe.*



## PIÈCES A FOURNIR .....

### • Restaurant scolaire et temps méridien :

- Attestation Quotient Familial (-3 mois) ou pour les familles non allocataire de la CAF : avis d'imposition 2022 (sur les revenus 2021) de chacun des membres du foyer.
- Justificatif de domicile (-3 mois).
- Numéro d'allocataire CAF
- Carnet de santé
- Attestation d'assurance 2023-2024

*Attention : les familles qui ne fournissent pas les pièces obligatoires au calcul de leur tarif, se verront appliquer le tarif maximum de 6,73€.*



## RESTAURANT SCOLAIRE ET TEMPS MÉRIDIEEN

Le Centre social de Mably et la commune de Mably proposent la tarification suivante pour l'accueil des enfants sur le temps de la pause de midi à compter du 4 septembre 2023 :

Tranches de quotient familial	Adhésion à l'année	Cotisations à l'année	Cotisations jusqu'à 12 présences annuelles (Au-delà, une régularisation devra être effectuée auprès du Centre Social de Mably)
De 0€ à 400€	0€ pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale 5 € pour les mablyrots 6 € pour les familles extérieures à la commune de Mably	5€	2€
De 401€ à 600€		7€	3€
De 601 à 701€		9€	4€
De 701€ à 900€		11€	5€
De 901€ à 1200€		13€	6€
+ de 1201€		15€	7€

Accueillir les enfants des sites maternelle et élémentaire Jacques Prévert et Tuileries représente une charge pour la commune de Mably estimée à 116 206.00 € pour une année scolaire.

Quelle répartition entre la Commune, la CAF et les familles pour 100€ investis dans l'accueil des enfants sur ce projet ?





# Rentrée scolaire 2023-2024

Écoles maternelles et élémentaires  
Jacques Prévert et des Tuileries

## NOUVELLE ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES ENFANTS LORS DU TEMPS DE MIDI

# FOIRE aux questions ?

### Où et quand se font les inscriptions ?

Les inscriptions se feront obligatoirement au Centre Social de Mably (Avenue de Noyon, 04 77 72 97 44).

L'inscription nécessite le règlement sur place d'une adhésion (par famille) et d'une cotisation (par enfant), dont les montants ont été fixés en accord entre le Centre Social et la Commune de Mably.

Un guichet unique est mis en place afin de faciliter vos démarches lors de 4 permanences :

#### ■ Au Centre Social :

Jeudi 20 juillet : de 9h à 12h et de 13h15 à 18h

Mardi 29 août : de 8h45 à 12h

#### ■ En Mairie :

Lundi 21 août : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30

Lundi 28 août : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30

### Quels documents amener lors de l'inscription de mon enfant ?

Les parents dont les enfants sont inscrits à l'accueil de loisirs au Centre Social pour l'année 2023/2024 n'ont pas à fournir ces documents mais doivent tout de même se rendre au Centre Social pour l'inscription.

Pour les inscriptions, les familles doivent se munir de :

- De leur numéro d'allocataire
- Du carnet de santé de l'enfant
- D'une attestation d'assurance 2023/2024.

### Quels sont les montants des participations des familles ?

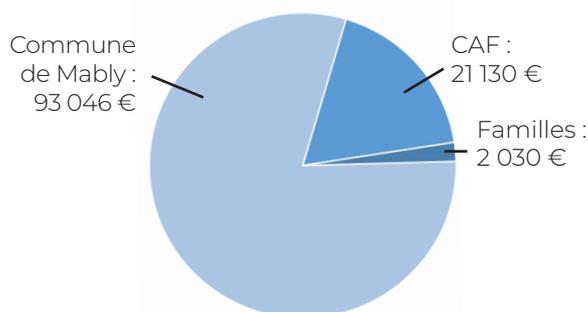
- Le temps d'accueil de 11h30 à 13h30 devient payant sur pour les maternelles et élémentaires Prévert et Tuileries à compter du 4 septembre. C'est un **forfait à l'année en fonction de votre quotient familial**. Ce forfait se veut modeste et accessible. Il est compris **entre 5 et 15€ pour l'année scolaire**.
- Vous devez également vous acquitter de la carte d'adhésion du Centre Social qui est de 5€ pour les Mablyrots et de 6€ pour les familles extérieures pour cette activité pour l'année scolaire 2023/2024. Si vous êtes déjà adhérents au Centre Social, il est inutile de la reprendre.
- Si vous êtes bénéficiaire de l'épicerie sociale, cette adhésion est gratuite.

### Pourquoi payer un forfait par enfant ?

Ceci permet en partie de financer une amélioration du service, la venue des 4 animateurs du Centre Social, en plus des agents, et l'achat de matériel pour des activités en direction des enfants.

Le total des dépenses de la commune pour l'accueil des enfants des écoles élémentaires et maternelles Jacques Prévert et des Tuileries entre 11h30 et 13h30 est évalué à 116 206 €.

Qui paye ces dépenses ?



### Pourquoi payer l'adhésion au centre social par famille ?

- La commune a signé une convention de partenariat avec le Centre social de Mably pour cette nouvelle organisation. Le Centre Social est désigné comme l'organisateur du temps d'accueil de mineur de 11h30 à 13h30 pour les maternelles et élémentaires Jacques Prévert et des Tuileries.
- Le Centre Social de Mably est une association de type loi 1901 qui porte un projet. L'adhésion au Centre Social permet d'adhérer à l'association et son projet. Cette carte d'adhésion permet l'accès à toutes les activités du Centre Social.
- Être adhérent au Centre Social c'est aussi pouvoir participer aux instances de la vie de l'association, participer aux assemblées générales et pourquoi pas devenir membre du conseil d'administration.
- L'adhésion à l'année au Centre Social est, pour les mablyrots, de 13 € et de 17 € pour les extérieures. Le Centre Social propose de prendre en référence le montant d'adhésion qu'il demande aux familles inscrites seulement pour l'été, soit 5 et 6 €.

## Mon enfant a un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Dois-je fournir un nouveau PAI ?

- Non, si vous l'avez déjà fourni lors de l'inscription de votre enfant au restaurant scolaire durant l'été, il n'est pas nécessaire de fournir un nouveau PAI, ni de transmettre à nouveau le traitement médical, le cas échéant. Ces documents et traitements sont déjà en possession des personnels communaux.
- Les modalités de partenariat entre le Centre Social et la commune incluent une mutualisation des équipes et des temps de régulation.
- La connaissance des PAI incombe aux agents et animateurs présents lors des temps méridiens. À partir de la rentrée de septembre, les personnes en charge des enfants, agents communaux, animateurs, intervenants techniques ponctuels et directrice sont garants de la santé physique et affective des enfants. Les informations relatives à la santé des enfants sont partagées.

## Pour les enfants qui restent à la garderie, ont-ils accès aux activités ?

- **Seuls les enfants inscrits auprès du Centre Social** pourront participer aux activités.
- Les enfants en garderie qui ne sont pas inscrits à l'accueil n'ont pas accès aux activités.

## Les familles qui ont des enfants qui ne fréquentent qu'exceptionnellement le temps du midi, payent-elles toutes le même montant ?

- Non, jusqu'à 12 présences annuelles, un forfait minoré pour l'année scolaire est proposé. Au-delà, de ce nombre de présences, une régularisation devra être effectuée auprès du Centre Social de Mably.
- Le choix de la participation des familles s'est porté sur un forfait et non pas sur une facturation à l'heure, au jour, au mois ou au trimestre.

**Si mon enfant fréquente l'accueil tous les jours et que je paye 15 €, cela représente 13 centimes par jour.**

**Si mon enfant fréquente l'accueil tous les jours et que je paye 5 €, cela représente 4 centimes par jour.**

## Qu'apporte cette nouvelle organisation à mon enfant ?

Par rapport à une simple garderie, **un accueil de loisirs** est lié à un certain nombre d'obligations garantant la qualité de l'accueil de l'enfant :

- Un **projet pédagogique** coconstruit et partagé,
- Un nombre d'adulte plus important,
- **Des animations** proposées aux enfants,
- Des **personnels qualifiés** et de formés,
- Une directrice garante de la **qualité de cet accueil**,
- Des temps de préparation et de régulation pour l'équipe d'encadrement.



## Quels sont les objectifs de cette nouvelle organisation ?

- Mettre en place **un accueil de qualité** en direction des enfants mangeant à la cantine, avec une équipe d'encadrants diplômés et compétents afin de rendre ce temps du repas convivial. Mais aussi, de transmettre des valeurs et des codes autour du repas, d'apprendre de nouveaux goûts, et de permettre à l'enfant de devenir de plus en plus autonome.
- **Proposer des activités (sportives, culturelles, bien-être)** avant ou après le repas qui permettront à votre enfant de découvrir de nouvelles pratiques sportives, culturelles, de participer à des activités de bien être favorables à la poursuite de sa journée scolaire.
- Proposer un cadre d'accueil adapté au rythme de l'enfant, espaces de jeu, espaces de calme, sieste après le repas pour les plus petits.

## Un coût important pour certaines familles aux revenus modestes, quelles sont les aides possibles ?

- Un étalement du paiement peut être demandé au centre Social en premier lieu.
- Une aide ponctuelle au CCAS de la commune peut également être demandée.

## Et pour toutes les familles ?

- Le Centre Social accepte les paiements en Chèque emploi service universel et en Chèques vacances.
- De nombreux comités d'entreprise apportent une aide relative aux loisirs des enfants .
- Le CNAS peut apporter une prestation de service « Accueil de loisirs » jusqu'aux 12 ans de l'enfant dans l'année civile.
- La charge relative à la garde des enfants de moins de 6 ans est déductible de vos impôts sur le revenu à hauteur de 50 %. Si vous n'êtes pas imposable, ceci ouvre droit à un crédit d'impôt.

## Comment et avec qui ce projet sera-t-il évalué ?

- Les animateurs sont formés à l'évaluation des activités avec les enfants.
- Ce projet a vocation à être évalué par les enfants, les parents, les équipes éducatives, les élus.
- Un point d'étape semestriel sera proposé.

